
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mille Vingt DEUX le VINGT HUIT FEVRIER à 19 heures,
le Conseil Municipal de la Commune de PUBLIER
dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la SALLE POLYVALENTE PUBLIER,
sous la présidence de Monsieur Jacques GRANDCHAMP, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Février 2022

Nombre de Conseillers

en exercice : **29**

Présents : **27**

Votants : **29**

Présents : Jacques GRANDCHAMP – James WALKER - Christelle GAUDET - Eric GAYDON - Dominique GIRAUD-
Pascal EYNARD-MACHET - Georges BARTHE - Sylviane DENIAU - Valérie MERLE-DARCOURT - Robert BARATAY
- Marie-Claude GIRARDOZ - Gilles TOURNIER - Bernadette GROBEL - Julien-Marc MEYNET - Valérie RAPHOZ
Philippe DECURNINGES - Françoise GROBEL - Nelly DUFFOUR – Claude ECHERNIER-MOTTET - Jérémy
COULOMBEL - Dominique COMANDONE - Elisabeth GIGUELAY - Claude SIGWALT - Brigitte PERROT - Jean-
Marc DAGAND - Christophe MECHOUK - Noël DUVAND.

Procurations : Alexia LEROUYER à James WALKER – Marie-Jeanne SIMON à Julien-Marc MEYNET.

Secrétaire de séance : Gilles TOURNIER.

OBJET : BUDGET ANNEXE DU PORT – TARIFS DES PORTS DE PUBLIER-Amphion 2022.

DELIBERATION N° 2022.020

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2224-1 et s.,
Vu la délibération du Conseil municipal n°2021-006 du 25 janvier 2021, fixant en dernier lieu les tarifs des
ports d'Amphion-Publier,
Considérant que le budget annexe du port doit s'équilibrer en dépenses et en recettes,
Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'entretien des ports, engendrant des dépenses
supplémentaires,
Considérant que ces dépenses nouvelles devant être supportées par les usagers du service, elles nécessitent
une augmentation des tarifs de location des emplacements,

Vu le tableau des tarifs ci-annexé,

Après en avoir délibéré, par :

- **21 POUR**
- **5 CONTRE** (E. GIGUELAY – B. PERROT – JM DAGAND – C. MECHOUK – N. DUVAND)
- **3 ABSTENTIONS** (R. BARATAY – MC GIRARDOZ – V. MERLE-DARCOURT)

LE CONSEIL MUNICIPAL

FIXE les tarifs des ports de Publier-Amphion pour l'année 2022 selon le tableau ci-annexé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire de Publier,
Jacques GRANDCHAMP



Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Sous-Préfecture le :
Notifié ou publié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir,
devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de son affichage
et de sa réception par le Représentant de l'Etat*

TARIFS DES PORTS d'Amphion PUBLIC Année 2022

TARIFS DU PORT		TARIFS TTC 2022
<i>DROIT DE STATIONNEMENT-TARIFS DE LOCATION : la location d'un emplacement de stationnement est basée sur la surface de stationnement (surface hors tout de la coque = longueur x largeur, non compris toutes parties fixes telles que balcon, apparaux par exemple)</i>		
ANNEE	Le m2 à l'année	50,00 €
ANNEE (forfait)	Barque de pêche	132,00 €
ANNEE (forfait)	Catégorie socio-professionnelle chantier naval (16.25 m2 par bouée)	510,00 €
UNE SEMAINE		25% du tarif au m²
DEUX SEMAINES		50% du tarif au m²
TROIS SEMAINES		75% du tarif au m²
<i>Au-delà de 3 semaines, le tarif annuel est appliqué.</i>		
MOIS	Stationnement d'un véhicule, à la journée, si mise à l'eau du bateau	50,00 €